

Toulouse, le 8/11/2011

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

LA ROCHE-SUR-YON (85) DU 02.07.2009

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le témoin et son épouse, habitant dans une maison en campagne, observent des phénomènes récurrents à proximité de leur habitation : boules lumineuses plus ou moins grosses, lointaines, ou quelquefois proches. Ils feront un rapport au GEIPAN et deux déclarations en gendarmerie.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le cas se compose d'observations ponctuelles et d'observations récurrentes. Les observations du témoin principal s'étalent sur plusieurs années et sont décrites dans le questionnaire Geipan daté du 29. 07. 2009 :

- a) Les observations ponctuelles
- Décembre 2004 : boule blanche au-dessus des arbres devant chez lui ;
 - Mars 2008 : boule lumineuse rougeâtre au-dessus du sol devant chez lui, qui change de forme ;
 - Juillet 2009 : une forme ovoïde se pose dans le champ devant chez lui ;
 - Septembre 2009 : en pleine nuit, un phénomène lumineux éclaire l'ensemble du champ situé devant son domicile.

b) Les observations récurrentes

- 2008 : une boule de lumière apparaît au début de la nuit ;
- 2009 : observations de plusieurs boules lumineuses dans le ciel ;
- 2010 : observations d'une boule lumineuse venant de l'Ouest et disparaissant derrière les arbres. Cette dernière observation ne figure pas dans le compte rendu en ligne ;
- 2011 : observations de boules de lumière, blanches ou rouges, dans le ciel, à la tombée de la nuit.

Certaines de ces observations figurent dans deux PV de gendarmerie, dont le dernier témoignage pris par la gendarmerie de La Mothe Achard PV n° 01072 du 19 juillet 2010 (non transmis au GEIPAN).

Le voisin du témoin principal et l'épouse du témoin, affirment avoir fait des observations similaires, notamment les points lumineux qui apparaissent toutes les nuits.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le témoin a fait une déposition en gendarmerie le 13 juillet 2009, et en fera une autre en 2010, laquelle n'est pas parvenue au GEIPAN. Les gendarmes des Sables d'Olonne ne se sont pas déplacés suite à ces dépositions.

Le GEIPAN a mandaté successivement deux Intervenants de Premier Niveau (IPN) . L'un en mars 2010, qui n'a pas donné suite, le deuxième en juin a refusé de se déplacer car le témoin ne voulait fournir ni photos ni les coordonnées des autres témoins.

Pour tenter de clore l'affaire, le GEIPAN a soumis le cas au collège d'experts du GEIPAN : deux d'entre eux ont accepté de se déplacer depuis Paris les 28 et 29 octobre 2011

Extraits du rapport des experts :

Le paysage est rural, composé de champs vallonnés bordés de haies de chênes et de bosquets. Le premier soir, le temps couvert ne nous a pas permis de constater ce que le témoin dit observer depuis plusieurs années. Le lendemain, le temps s'étant éclairci, le témoin nous a indiqué que nous allions pouvoir observer l'objet qui apparaît tous les soirs à la tombée de la nuit, au même endroit par temps clair. A 19h34, en direction de l'Est, nous constatons l'apparition d'un point lumineux bas sur l'horizon qui s'avère être la planète Jupiter. A ce moment-là, il n'y avait pas encore d'étoile dans le ciel. Ce point est monté dans le ciel très lentement, pendant que d'autres étoiles apparaissaient à d'autres endroits.

Trafic aérien : observation du passage d'au moins une ligne commerciale à haute altitude repérable aux traînées laissées en plein jour et aux clignotements aperçus la nuit. Par ailleurs, nous avons pu observer, de nuit, le passage de deux satellites.

Données radar : présence d'un aérodrome situé à une vingtaine de kilomètres de l'endroit, à la Roche sur Yon. D'après la brigade locale, le trafic y est très faible.

Audition des témoins : l'audition *in situ* du témoin principal a été précédée de plusieurs conversations téléphoniques entre le témoin principal, et X. Passot, ainsi qu'avec un des experts.

Pour l'ensemble de ses observations, le témoin principal pense qu'il s'agit de manifestations extra-terrestres. Au moins deux de ses observations ponctuelles sont considérées comme des atterrissages d'engins extra-terrestres dans son champ. Aucune trace au sol n'a été relevée et aucun cliché photographique n'a été pris.

Pour ce qui est de l'épouse du témoin, elle dit avoir vu certains phénomènes ponctuels rapportés par son mari et les phénomènes récurrents observés tous les soirs. Elle dit avoir été très effrayée par l'un des phénomènes ponctuels qui a illuminé l'intérieur de sa maison, une nuit, à deux heures du matin. Comme son mari, elle vit dans la crainte de ces phénomènes.

Pour ce qui concerne les voisins, ils sont moins inquiets que les témoins principaux. Ils n'ont observé que les phénomènes récurrents, tous les soirs. Par ailleurs, un des témoins dit avoir observé, en 2009, une boule lumineuse blanche évoluer en zigzag dans le ciel « comme si les nuages s'écartaient pour lui laisser la place ».

Les différents entretiens de plusieurs heures sur deux jours avec les témoins ont permis de dégager les points suivants. Le témoin principal est convaincu de l'origine extra-terrestre des phénomènes qu'il dit avoir observé. En même temps, il semble avoir été conforté et influencé, notamment, par des personnes qu'il a rencontré.

Pour les témoins, les gouvernements semblent cacher des informations aux populations sur la nature des OV NI.

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Suite à nos constatations, il apparaît clairement que les boules lumineuses qu'ils observent tous les soirs sont des étoiles. La plus lumineuse est Jupiter qui, fin octobre 2011, se lève à l'Est vers 19h30.

Pour ce qui est des autres observations supposées dans le champ, aucun élément n'a permis d'infirmer ou de confirmer les dires du témoin.

5- CONCLUSION

Les témoins se sont montrés rassérénés et ont exprimé une profonde reconnaissance à l'égard du Geipan. Ce sentiment a été d'autant plus fort que la visite fait suite à des difficultés de communication rencontrées avec l'IPN.

Les experts ont été surpris de voir comment, suite à diverses lectures ésotériques, les témoins ont pu commettre une méprise avec les planètes et étoiles.

Par contre, les observations anciennes plus rapprochées n'ont pu être investiguées faute d'informations précises.

Les experts proposent le classement en A pour ce qui est des observations récurrentes (Jupiter et étoiles). et un classement en C pour les autres observations.

Le dossier est donc globalement classé « C ».

ANNEXE (S)

PV de gendarmerie